

CARTE PASS
“MUSCULATION/HALTÉROPHILIE”
(A partir de 17 ans)
Règlement général

Article 1 :

Pour devenir adhérent à la carte Pass « Musculation/Haltérophilie », il est impératif d’avoir l’âge minimum requis, à savoir 17 ans révolu et remplir un dossier d’inscription en fournissant les pièces demandées dans ce dossier et être résident sur Vias. Pour les personnes mineures, les informations concernant le représentant légal doivent être dûment complétées sur le dossier d’inscription.

L’adhésion à la Carte Pass Musculation/Haltérophilie ne se fera qu’après **le dépôt du dossier complet** auprès du secrétariat du Service des Sports à la Halle des Sports « Jean Raynaud » accompagné du règlement par chèque à l’ordre de la « Régie Sports » ou par carte bleue, directement sur place. **Les certificats médicaux doivent couvrir la saison sportive 2025-2026 – du 1^{er} septembre 2025 au 14 août 2026.**

Les séances de Musculation sont en accès libre pendant les créneaux d’ouverture de la salle, en présence d’un éducateur sportif. (Cf : planning en fin de règlement)

Les entraînements d’Haltérophilie sont encadrés par un éducateur sportif aux jours et horaires indiqués dans ce règlement.

Article 2 :

L’adhésion annuelle est valable, du 1er Septembre 2025 au 14 août 2026.

L’adhésion trimestrielle est valable, pour un des quatre trimestres payés, soit :

- **Trimestre 1** : du 1er septembre 2025 au 28 novembre 2025
- **Trimestre 2** : du 1er décembre 2025 au 27 février 2026
- **Trimestre 3** : du 02 mars 2026 au 29 mai 2026
- **Trimestre 4** : du 1er juin 2026 au 14 août 2026

* **NB : Le tarif réduit** est applicable pour les demandeurs d’emploi, les personnes en situation de handicap, les étudiants, les bénéficiaires du minimum vieillesse et/ou RSA (Revenu Solidarité Active) (sur présentation d’un justificatif). Pour les demandeurs d’emploi, ce justificatif devra être présenté à chaque renouvellement d’inscription.

Tout trimestre ou année en cours sont dus. Aucun remboursement ne sera effectué à l'adhérent en cas d'abandon de la pratique sportive au sein du service des Sports en cours d'année ou trimestre, sauf sur prescription médicale.

Article 3 :

Pour participer à cette activité il est impératif de s'inscrire au préalable. Les dossiers sont à télécharger sur le site de la ville www.vias-mediterranee.fr ou à retirer auprès de la Halle des Sports pendant les horaires d'ouverture du secrétariat. Chaque adhérent est autorisé à pratiquer **une séance d'essai par activité avant toute inscription définitive.**

Article 4 :

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des animateurs. Les plateaux d'Haltérophilie sont exclusivement réservés à cette activité et pendant les créneaux de pratique de celle-ci.

A titre exceptionnel, des séances d'haltérophilie peuvent être pratiquées en dehors des créneaux horaires spécifiés dans le planning ci-dessous. Cette discipline devient alors prioritaire sur le plateau prévu à cet effet. Toute dégradation sera facturée à l'adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Les adhérents sont priés de se munir de leurs effets personnels pour toute pratique sportive (serviette, bouteille d'eau, paire de baskets réservée à cette activité, etc...). Il est strictement interdit d'exercer une activité sportive torse-nu.

Article 5 :

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou éducateurs sportifs). Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

Article 6 :

Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes, etc....) dans les locaux municipaux.

PLANNING de SEPTEMBRE 2025 à JUIN 2026						
MUSCULATION						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN	De 9h00 à 12h00	De 9h30 à 12h00	FERMÉ	De 9h00 à 12h00		FERMÉ
AP. MIDI	De 17h30 à 20h45					

PLANNING de SEPTEMBRE 2025 à JUIN 2026		
HALTÉROPHILIE		
	LUNDI	JEUDI
MATIN	FERMÉ	
APRES MIDI	De 17h30 à 19h30	de 17h30 à 19h30



En période estivale, les horaires sont susceptibles d'être modifiés. Ils vous seront communiqués ultérieurement.

En cas de changement de n° de téléphone, adresse mail ou adresse postale, nous vous remercions d'en informer le secrétariat du service des sports afin de mettre à jour votre dossier et pouvoir vous communiquer toutes informations importantes.